

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES DU LYCÉE VAL DE GARONNE

Assistante sociale scolaire : Marie-Pierre MARIAGE

LUNDI	9h00 à 17h00	<i>Journée continue</i>
MARDI	9h00 à 18h00	<i>Journée continue</i>
MERCREDI	8h45 à 15h00	<i>Journée continue</i>
JEUDI	9h00 à 17h00	<i>Journée continue</i>
 VENDREDI	8h00 à 13h00	<i>En continue</i>

En son absence, les lieux où elle pourra être jointe seront signifiés à l'accueil

Pour qui ?

Pourquoi ?

Comment ?

Pour qui ?

Les élèves et les familles, à leur demande ou sur sollicitation des équipes éducatives.

Dans les établissements publics du second degré collèges, lycées, lycées professionnels, EREA)

Le service social travaille étroitement avec les équipes des établissements, dans l'intérêt de l'élève

Pourquoi ?

Accès aux droits

Soutien à la parentalité

Participation à la protection de l'enfance

Prévention de l'absentéisme

Prévention de conduites à risque

Adaptation des élèves à besoins particuliers

Comment ?

Dans le cadre du secret professionnel.

Par l'action individuelle ou collective

En lien avec les partenaires médico-sociaux du territoire.

Ecoute, aide, conseil, information

Evaluation et accompagnement

Médiation

Visites à domicile

Analyse des besoins

Participation aux actions de prévention, au projet d'établissement et au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté